

AFSCET

Res-Systemica

Revue Française de Systémique
Fondée par Evelyne Andreewsky

Volume 27, printemps 2025

Systemique des frontières ; du vivant au social

Res-Systemica, volume 27, article 03

Des frontières ouvertes ou fermées

Catherine Wihtol de Wenden

6 pages

contribution reçue le 01 juin 2025



Creative Commons

Frontières. Colloque Andé, 16 Mai 2025

Catherine WIHTOL de WENDEN (CERI Sciences Po)

Introduction

La délimitation des frontières a souvent été le symbole du pouvoir bien que beaucoup de grands empires aient longtemps eu des frontières mal définies : les confins, souvent flous quant à leur tracé géographique, ont souvent marqué leurs limites, peuplées de populations parfois nomades habitant des terres peu peuplées : l'empire ottoman, l'empire perse ou l'empire russe en faisaient partie. Pourtant, quelques grandes murailles ont aussi marqué le *limes* : le rempart d'Hadrien, sensé marquer les limites du monde romain au-delà duquel était le monde des Barbares, la grande muraille de Chine, destinée à arrêter l'invasion de populations jugées menaçantes pour l'empire du milieu constituaient de solides frontières construites par l'homme. D'autres frontières sont apparues par la suite : les frontières dites « naturelles », c'est-à-dire géographiques (fleuves, mers et montagnes), des frontières politiques comme le rideau de fer entre le monde communiste et l'Europe occidentale entre la fin de la seconde guerre mondiale et l'effondrement de l'URSS, la frontière Oder-Neisse qui séparait l'Allemagne de la Pologne et le mur de Berlin dans le même objectif et la ligne KMZ entre Corée du Nord et Corée du sud.

La frontière comme symbole de la souveraineté

Les espaces frontaliers sont souvent des espaces d'identités fortes et disputées mais aussi des lieux de proximité linguistique et culturelle diffuse avec le voisin, au-delà de la frontière : songeons à la Savoie dans ses relations avec le Piémont, à l'Alsace avec l'Allemagne et à d'autres identités régionales souvent construites de part et d'autre des frontières (Basques, Catalans) ou par référence à des lieux proches riches d'identification commune (Corse avec l'Italie, Bretagne ou Galice avec le monde gaélique, arc baltique), ou encore pour revendiquer une unité commune que le tracé de frontières nationales a fracturée (Kurdes). Il y a en effet des frontières fortes et des frontières faibles, des frontières qui se construisent et d'autres qui disparaissent, des frontières durables et d'autres qui semblent aujourd'hui dérisoires mais qui ont joué un rôle majeur dans la géopolitique et la vie quotidienne des gens (le mur de Berlin). Des rectifications de frontières à la suite de traités sont venues changer le sort et la nationalité de ceux qui vivent autour (comme entre le Piémont et la Maurienne, aujourd'hui marquée de forts italiens qui ont perdu leur signification pour les riverains). La frontière géographique est souvent moins importante que l'identité racontée de part et d'autre : les terres et gens de frontière sont souvent faits de mixité et de défiance à l'égard des Etats : douaniers, colporteurs et contrebandiers s'y côtoyaient autrefois.

Pourtant, de part de d'autre de la frontière, passe le pouvoir politique qui lui aussi raconte une autre histoire, celle de la nation, parfois imaginée pour construire une communauté politique.

Déterritorialisation et reterritorialisation de la frontière

Depuis la naissance des Etats la frontière est traditionnellement l'un des attributs de la souveraineté. Alors que la population dans le monde n'a cessé, au cours des vingt dernières années, d'entrer dans la mobilité, que la liberté d'entreprendre, de commercer, d'étudier à l'étranger, de voyager, de circuler, est valorisée parmi les attributs de l'homme moderne, les frontières sont fermées au plus grand nombre, soumis à visas et à des politiques d'immigration dissuasives et répressives.

Alors que le contrôle des frontières est au centre des politiques d'immigration de tous les Etats du monde, il n'en a pas toujours été ainsi : jusqu'au dix-neuvième siècle, il était plus facile d'entrer dans un pays que de sortir du sien car celui-ci maintenait derrière ses frontières ses serfs ou ses sujets (pour nourrir sa population), parfois sa main d'œuvre coloniale (pour les produits d'exportation et les grands travaux), ses contribuables, ses futurs soldats, selon les cas. Il était plus difficile de sortir de son territoire d'origine, à l'exception des exilés, des minorités non désirées et des élites que d'entrer quelque part, car les grands pays d'accueil pratiquaient l'hospitalité à l'égard des réfugiés et recevaient favorablement la migration de main d'œuvre ou de peuplement. Ce n'est qu'avec le développement des migrations et des visas et avec la généralisation de la possibilité de détenir un passeport au tournant des années 1990 que l'entrée a été rendue plus difficile que la sortie. La frontière est alors devenue un point de fixation pour les responsables des politiques migratoires attachées à en contrôler le franchissement et pour les nationalismes identitaires qui en font le symbole de la puissance de l'Etat et d'identités inconciliables. Des murs se sont construits, à Ceuta, dans l'enclave espagnole du Maroc en 1999, le long de la frontière américano-mexicaine en 2006. D'autres s'effectuent à distance, dans les pays de départ et de transit par les visas et la transformation des pays riverains de l'Europe en garde-frontières (dans les pays du Maghreb ainsi qu'en Turquie ou au Mexique, devenus pays d'immigration et de passage), d'autres apparaissent en amont dans les pays d'arrivée (zones d'attente des aéroports) et en aval (centres de rétention) dans l'attente de reconductions à la frontière.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, l'ouverture des frontières a été progressivement mise en place à partir de 1991 dans les premiers pays bénéficiaires (République tchèque, Slovaquie, Pologne, Hongrie) et jusqu'en 2001 pour les derniers (Roumanie et Bulgarie). La circulation migratoire a débouché sur une installation dans la mobilité comme mode de vie activant une dynamique du lien, ici et là-bas et une double présence. La frontière devient alors le terrain d'élection des migrations pendulaires : migrants « à la valise » qui la traversaient pour vendre tout ce qui pouvait rapporter des devises, migrants d'un jour, d'un ou de plusieurs mois, partis pour mieux rester ensuite chez eux, anticipant la mobilité de travail prévue à terme par l'Europe. Il en va ainsi des roms, comme de l'emblématique « plombier polonais ». La frontière se déplace un peu plus loin, plus à l'est, entraînant avec elle marchés et migrants.

Identité contre mobilité

Mais la frontière est aujourd'hui un espace qui s'estompe pour les uns sous l'effet des mobilités et de la mondialisation, facilitée en cela par les nouvelles technologies de la communication, des transports et les divers échanges transnationaux, et qui se renforce pour d'autres : ceux qui veulent entrer en franchissant la frontière assortie de visas et qui la transgressent. La frontière est alors un outil créé pour construire et renforcer le pouvoir des Etats, mais qui progressivement perd de sa pertinence pour les Etats qui veulent construire ensemble un avenir commun comme l'Union européenne ou d'autres espaces de libre circulation régionaux. Elle est aussi mouvante et instrumentalisée à des fins identitaires parmi les Etats d'Europe centrale et orientale lors de la crise des réfugiés de 2015 accompagnées d'une mise en scène médiatisée signifiant le symbole du pouvoir national des Etats (frontière hongroise ...).

Alors que les frontières tendent à perdre de leur pertinence dans bien des cas, là où la mobilité devient signe de modernité, elle est instrumentalisée pour alimenter l'identité politique des courants nationalistes cherchant à revenir à l'Etat nation, grand perdant de l'entrée en mobilité du monde. Des valeurs nouvelles, comme la diversité, la lutte contre

les discriminations, les droits des minorités, viennent contrecarrer le monde des Etats et de leurs frontières

La frontière est un obstacle à la reconnaissance d'un droit de l'homme aujourd'hui fondamental : celui du droit à la mobilité pour changer de vie. La démocratisation de son franchissement et l'accès à la mobilité pour tous ceux qui désirent constitue aujourd'hui l'objet de mobilisations collectives alimentées par les politiques guidées par les opinions sécuritaires qui tendent à donner le ton en Europe sur le régime des frontières. Ces mobilisations s'appuient sur une série de textes internationaux. En 1948, la déclaration universelle des droits de l'homme reconnaissait le droit de quitter tout pays, y compris le sien (sans définir le droit d'entrer dans un autre), le droit d'asile de la Convention de Genève de 1951 reconnaît à son tour ce droit pour les persécutés. La convention de l'ONU de 1990 sur le droit de tous les travailleurs migrants et de leurs familles définit les droits de ceux qui sont mobiles, mais elle n'a été signée que par une cinquantaine d'Etats. Les frontières se sont fermées à l'entrée, les Etats percevant souvent la migration comme une atteinte à l'exercice de leur souveraineté sur les frontières et la migration illégale comme une forme de criminalité. Mais la frontière s'estompe de façon détournée par le poids des réseaux transnationaux, la mixité des mariages, la valorisation des échanges culturels, le développement du droit du sol et de la double nationalité, la progression de la diversité et des identités multiples, la lutte contre les discriminations comme autant de valeurs de la citoyenneté.

La transgression

En 2009, le rapport annuel du Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD) énonçait que la mobilité est un élément essentiel du développement humain alors que les deux tiers de la population de la planète ne peuvent pas circuler librement et que ceux qui sont mobiles ont moins de droits que ceux qui sont sédentaires. Les migrations sont souvent les effets non maîtrisés d'une globalisation du monde. Mais elles introduisent une anomie dans un monde international fait d'Etats qui exercent leur souveraineté sur leurs frontières, définissent la citoyenneté de leur population et cherchent à contrôler leur territoire.

La frontière, abolie pour ceux qui bénéficient d'espaces de liberté de circulation comme les Européens dans l'Union européenne, pour ceux qui entrent par la porte principale, devient omniprésente pour ceux qui pénètrent par la « porte de service »¹. Mais elle est aussi invisible car bien des activités la transgressent au point d'en faire une ressource : les passeurs et les sommes considérables engagées pour le passage, les media, qui donnent à voir du rêve de l'autre côté de la frontière et alimentent souvent l'imaginaire migratoire pour ceux qui considèrent qu'il n'y a aucun espoir de voir la vie changer chez eux, les transferts de fonds, les réseaux transnationaux commerciaux, entrepreneuriaux, matrimoniaux et des trafics divers (*trabendo*) souvent liés aux droits de douane². Plus la frontière est fermée, plus ceux qui ont réussi à la traverser s'installent, de peur de ne plus pouvoir pénétrer à nouveau s'ils sont en situation irrégulière, bloquant la mobilité. Plus elle est ouverte, plus les migrants circulent³.

1 Aristide Zolberg, *A nation by design. Immigration Policy and the fashioning of America*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2006

2 Alain Tarrius, *Migrants, internationaux et nouveaux réseaux criminels*. Cahors, Trabucaire, 2010

3 Catherine Wihtol de Wenden, *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris, Presses de Sciences-Po, 1999

La perte du contrôle de leurs frontières par les Etats d'accueil, fruit d'une crise de l'accueil liée à la migration globale s'inscrit dans ce questionnement. L'Etat d'accueil, dans l'exercice de son pouvoir régalién, est souvent le grand perdant de ces mobilités, sa souveraineté étant souvent défiée par ces nouveaux acteurs qui transgressent les frontières. La transgression de la frontière est au centre d'un conflit de valeurs qui s'inscrit dans l'éthique même du droit. On assiste à une réévaluation de la frontière par des individus et des groupes capables de défier les Etats dans leur légitimité à contrôler les frontières, eux-mêmes aux prises avec une série d'impératifs contradictoires : contrôle des migrations et libéralisme économique, sécurité et respect des droits fondamentaux, frontières et préservation des réseaux transnationaux d'échanges, de dialogue culturel et d'activités économiques.

Enfin, les migrants dessinent par leurs tendances migratoires des espaces géographiques qui deviennent des systèmes migratoires régionaux⁴, par la rencontre d'une offre et d'une demande économique, démographique, de proximités linguistiques ou culturelles ou de complémentarités géopolitiques qui ne coïncident pas toujours avec les systèmes institutionnels censés organiser les flux. Ainsi, la mer Méditerranée est l'un des lieux les plus traversés et aussi les plus transgressés car il existe un système migratoire informel lié à l'histoire et à la géographie. Il en va de même entre les Etats - Unis et le Mexique, la frontière la plus contrôlée mais aussi la plus traversée du monde où comme disent les sans-papiers : « Ce n'est pas nous qui traversons la frontière, c'est la frontière qui nous traverse ». Les frontières recourent des espaces qui correspondent à des systèmes de circulation bien établis : l'ordre interne et l'ordre externe se trouvent ainsi brouillés.

Une théâtralisation de la frontière

Sous la pression de la banalisation des thèmes sécuritaires en matière migratoire, les frontières physiques extérieures de l'Europe ont été renforcées. Aux confins de l'Europe, des murs se sont construits pour mieux contrôler les frontières, fréquemment transgressées par les arrivées fortement médiatisées de migrants dépourvus de visas : barques et bateaux en méditerranée, grillages escaladés, tunnels traversés, les îles de méditerranée étant les cibles privilégiées des passeurs. Pour contrer ces passages, au mur de Ceuta construit à la fin des années 1990 sur les fonds européens dans l'enclave espagnole du Maroc s'est ajouté un mur de barbelés en Thrace le long du fleuve Evros, qui sépare, depuis 1923, la frontière entre la Grèce et la Turquie, dans la portion où le fleuve fait une incursion en Turquie⁵. Dans le même esprit a été renforcé le contrôle de l'accès à l'Eurotunnel à Calais aux abords de l'entrée du tunnel sous la Manche longtemps fréquentée par les Afghans, Kurdes, Irakiens et Africains dans l'espoir de passer au Royaume Uni.

D'autres instruments ont été déployés à distance et aux portes de l'Europe⁶. Le régime des visas, imposé aux entrants non Européens depuis 1986 avec le renforcement des frontières externes de l'Europe mis en œuvre par les accords de Schengen (1985) crée une frontière en amont, dans les consulats européens installés dans les pays de départ. En aval, la frontière s'exerce également dans les centres de rétention pour les sans-papiers en voie de reconduction à la frontière. Enfin, des technologies diverses ont été élaborées pour compléter le dispositif : le système d'information Schengen (SIS) a établi une liste

4 Catherine Wihtol de Wenden, *La Globalisation humaine*. Paris, PUF, 2009

5 Fabien Dany, «La Turquie, nouveau hub des migrations clandestines vers l'Europe ? » *Anatoli*, N° 3, 2012

6 Didier Bigo, Elspeth Guild, *Controlling frontiers. Free movement into or within Europe*. Aldershot, Ashgate, 2005

des « indésirables » (sans papiers identifiés, déboutés du droit d'asile, délinquants) non admis à pénétrer sur le territoire européen. Un contrôle informatisé des demandeurs d'asile sous plusieurs identités (Eurodac) permet d'éliminer les candidatures multiples depuis 2000. Un système intégré de vigilance externe (SIVE) a été institué au large des frontières euro-méditerranéennes depuis 2003 pour l'Espagne, l'Italie, la France, la Grèce et Malte. Enfin, le système Frontex a été créé en 2004 pour coordonner la protection des frontières de l'Europe par la mise en commun de policiers de différents Etats membres de l'Union agissant dans un Etat confronté à une pression migratoire particulière (îles de la méditerranée notamment, frontières orientales de l'Europe). Son siège est à Varsovie. De plus, les accords bi et multilatéraux signés par les pays européens ou par l'Union européenne avec les pays riverains de l'Europe ont forcé ces voisins à militariser leurs frontières.

Les révolutions arabes et l'arrivée exceptionnelle de réfugiés en 2015 ont réactivé la mise en œuvre et la mise en scène de la frontière. Ainsi, en 2011, le gouvernement Berlusconi protestant du défaut de solidarité européen à l'égard des flux de Lampedusa et réhabilitant, tout comme la France, le rôle de l'Etat dans le contrôle des frontières. Ou Marine Le Pen, candidate aux élections présidentielles de 2012 se rendant à Lampedusa pour contribuer à théâtraliser la symbolique du contrôle physique des frontières de l'Europe par l'Etat. Le scénario de la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille s'est répété depuis 2015, avec condamnation de ceux qui ont aidé bénévolement à sa traversée.

La menace à l'ordre ancien du monde des Etats

La migration défie la conception wébérienne de la souveraineté car elle remet en cause la relation entre population, territoire et monopole du pouvoir de maîtriser les frontières. Elle affaiblit les deux piliers du système étatique : la souveraineté et la citoyenneté. Dans l'ordre international classique, les Etats sont les acteurs exclusifs et souverains et ils contrôlent par leur régime politique leur population et leur territoire. Si des personnes décident de quitter leur Etat et d'entrer dans un autre pour y trouver refuge et s'y réaliser dans de meilleures conditions, le rôle de l'Etat de départ et d'accueil dans sa capacité à traiter et à contrôler les migrations, à mesurer l'impact de celles-ci sur sa souveraineté, incluant sécurité intérieure et extérieure est mis à l'épreuve.

Les migrations introduisent un désordre par le fait que population et territoire ne coïncident plus. La migration introduit la déterritorialisation des populations, introduit la fluidité du passage, l'hybridation des allégeances et des identités multiples. Beaucoup d'Etats nations sont ainsi menacés dans leur autonomie de gestion des migrations à la fois par le haut (avec des systèmes de gestion régionaux comme l'Europe, mais aussi par l'idée de gouvernance mondiale des migrations dont les normes s'imposeraient aux Etats pour sécuriser les migrations) et par le bas (par le pluriculturalisme qui transforme les identités nationales en introduisant des valeurs issues du cosmopolitisme).

Enfin, ils dénoncent les formes d'ingérence des pays de départ deviennent de plus en plus souvent acteurs sur la scène internationale par le biais de leurs migrations pour lesquelles ils développent des politiques diasporiques⁷ par divers instruments : la double nationalité, le soutien aux associations culturelles et religieuses, le vote de leurs nationaux qui deviennent électeurs et éligibles dans les pays d'accueil.

Le droit de la nationalité et les frontières intérieures

⁷ Catherine Wihtol de Wenden. *La question migratoire au XXIème siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris, Presses de Sciences-Po, 2010

Le droit de la nationalité a des règles différentes pour chaque pays européen, car il est souvent le symbole de son histoire nationale et de sa géographie, d'où un accès différencié à la citoyenneté européenne : les règles du jeu sont les mêmes pour tous ceux qui sont citoyens européens alors que le droit d'entrée dans la citoyenneté européenne tient du cas par cas par l'accès à la nationalité⁸. Sous l'effet des migrations l'acquisition à la nationalité des pays européens par le droit du sang assorti du droit du sol sous conditions de durée de résidence s'est presque généralisée dans l'Union européenne, à l'exception de quelques pays attachés au droit du sang, comme l'Italie le droit du sol étant source d'une incorporation rapide à la communauté politique.

Mais la frontière est aussi intérieure aux Etats et les courants identitaires entretiennent ainsi l'idée que certains nationaux le seraient moins que d'autres car ils sont musulmans, pauvres, colorés. Ils ne sont pas de « souche », définissant ainsi un racisme différentialiste analysé par Michel Wieviorka. Elle peut aussi se situer au-delà des Etats: dans l'Union européenne, la frontière passe moins entre nationaux et étrangers qu'entre Européens et non Européens. Pour les extra-communautaires, le défaut de papiers en règle constitue une frontière, lourde de conséquences pour le travail, la vie quotidienne, la mobilité. A l'échelle nationale, une fois franchies les frontières juridiques, par régularisation, mariage, entrée régulière, accès à la nationalité, une autre frontière perdure : celle de la visibilité physique, des imaginaires culturels, religieux, sociaux. Les nouveaux nationaux continuent alors à être considérés comme des étrangers du fait de discriminations en tous genres : assignation à résidence dans les cités, racisme institutionnel de la part des forces d'autorité, difficulté d'être considéré et traité comme un citoyen ordinaire dans l'accès au logement, à l'emploi, aux filières scolaires recherchées, jusqu'aux boîtes de nuit.

Conclusion

Le lien entre les frontières et les identités politiques a été ravivé depuis 2015 par le rapport de forces entretenu entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale, quand ils ont refusé de partager l'accueil des réfugiés au nom du principe de solidarité entre Etats européens à propos de la réinstallation des demandeurs d'asile arrivés de Syrie. La Hongrie a ainsi fait valoir que l'accueil de ces réfugiés du Proche et du Moyen Orient risquait de porter atteinte à leur identité culturelle, construite dans un projet de nation homogène autour de sa langue, de sa culture et de sa religion. La république tchèque a fait valoir qu'elle n'accepterait d'accueillir que des Syriens chrétiens et la Pologne a opposé des thèmes culturels et religieux. Ainsi la frontière se déplace sur des terrains que l'on croyait relégués au passé pour l'Europe, sous la pression des idées populistes qui ont donné le ton aux politiques d'immigration et d'asile. Pourtant, le pacte de Marrakech de 2018, fruit du multilatéralisme onusien a pour sous-titre : « Pour une immigration sûre, ordonnée, régulière », c'est-à-dire pour une ouverte légale des frontières porteuse d'une politique d'immigration plus rationnelle. Un pas vers un droit à la mobilité à travers les frontières ?

⁸ Catherine Wihtol de Wenden, *La citoyenneté européenne*. Paris, Presses de sciences-po, 1997